

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CCAS

L'an deux mil vingt-trois, le dix mai à dix-huit heures, le conseil d'administration, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en session ordinaire, sous la présidence de Madame BOISNARD, vice-présidente du CCAS de Pacé.

**Date de convocation : 19/04/2023**  
**Nombre de membres en exercice: 13**  
**Présents à l'ouverture de la séance : 10**

**Quorum réuni**

### Étaient présents :

Mme BOISNARD  
M. ROUAULT  
Mme HERCEG-GALESNE  
Mme KHAN  
M. LUCET  
Mme BESNARD  
M. GAISLIN  
M. GUILLAUME  
Mme LAMBART  
Mme SUBILEAU

### Étaient excusés:

M. DEPOUEZ  
M. BOUFFORT  
M. TATIN

### Étaient absents:

### Secrétaire de séance :

Mme BESNARD



Del 2023-02-01 – 10 mai 2023

Envoyé en préfecture le 11/05/2023

Reçu en préfecture le 11/05/2023

Affiché le 11/05/2023

ID : 035-263502072-20230510-2023\_02\_01-DE

## SUBVENTIONS 2023

### Le rapporteur,

⇒ Rappelle que lors du conseil d'administration en date du 08 février 2023, les subventions aux associations dont l'objet présente un caractère social ont été approuvées par la délibération N° 01-06.

⇒ Expose que lors de cette séance, certaines demandes de subvention n'ont pu être arbitrées en attente de documents complémentaires ou d'appel définitif de fonds. D'autres dossiers ont été réceptionnés ultérieurement.

**Considérant** que les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 6574 du Budget Primitif du CCAS ;

⇒ Après étude des pièces justificatives, il est proposé de fixer à ces associations, le montant des subventions pour 2023.

### Le Conseil d'Administration après en avoir délibéré

**APPROUVE** : le versement d'une subvention pour les associations suivantes :

NOM DE L'ASSOCIATION	OBJET	MONTANT ACCORDÉ	VOTE
CLIC Noroit CODEM CRNO	Action sociale dans les domaines de la gérontologie et du handicap	4 801,60€	Pour : 09 Abstention : 01 Contre : 0
Association 4 Vaulx-les-Mouettes	Mission d'intérêt général en direction des personnes en situation de handicap	150€	Unanimité
CIDFF35	Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles	1 000€	Unanimité
ADMR Pacé	Accompagnement à domicile des personnes âgées, en situation de handicap & les familles	1 186€	Pour : 09 Ne prend pas part au vote : 1
<b>TOTAL</b>		<b>7 137,60 €</b>	

**AUTORISE** : M. le Président à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'application de la présente délibération

**VOTE : Unanimité**

Quorum réuni

Fait les jours mois et an que dessus,  
Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance,  
Jeannine BESNARD

Le Président du C.C.A.S,  
Par délégation,  
La Vice-Présidente  
Karine BOISNARD.



*Besnard*

